

BULLETIN DE LIAISON
des membres
de la **Société d'Histoire**
de **Remiremont et de sa Région**

Bibliothèque Municipale

B.P. 137
88205 **REMIREMONT** Cedex



03 29 62 43 29

ROMARICI MONS



N° 47 – Juillet 2008



LA 31^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 31^{ème} assemblée générale de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa région s'est tenue samedi 21 juin au Centre culturel en présence d'une bonne cinquantaine de membres, de M. Jean Claude Baumgartner adjoint, représentant M. Jean Paul Didier, maire, et de M. Christian Vannson, député. En ouvrant la séance, M. Pierre Heili, président de l'association, a rendu hommage aux membres disparus au cours de l'année et a accueilli les nouveaux adhérents. Le nombre actuel des membres s'élève à plus de 200, ce qui fait de la Société d'Histoire l'une des plus étoffées de la ville.

Le président a ensuite rendu compte des **activités pour 2007-2008** : 7 réunions mensuelles des premiers mardis sur des sujets aussi divers que les Duchesses de Lorraine (Mme Carolus), la généalogie, la sorcellerie en Lorraine au XVII^{ème} siècle (M. Roehrig), la famille des industriels Antoine de Vecoux (MM. Metzger et Dupré), la population du pays de Remiremont en 1698



(MM. Morizot, Lambert, Heili), les conseils municipaux des origines à nos jours (M. Rothiot)... Deux conférences ont été données par le président, l'une à Salles en Beaujolais sur les chapitres de dames nobles, l'autre à Remiremont pour l'UCP

sur l'héritage des chanoinesses en matière d'architecture. Mais les manifestations phares de l'année ont été l'organisation des 9^{èmes} Journées d'Etudes Vosgiennes au Thillot en octobre 2007 avec 36 interventions sur trois jours (dont les actes devraient être publiés prochainement) et la présentation au Musée du Textile de Ventron d'une exposition sur les filatures et tissages

du bassin de la Moselotte, visible jusqu'au mois de novembre. Le groupe de travail formé autour de M. Morizot prépare pour 2009 une suite à cette exposition consacrée cette fois au bassin de la Moselle.

Plusieurs sorties ou excursions ont été organisées à l'intention des membres, toutes avec le même succès : en Forêt Noire en septembre, sur deux jours, sous la conduite de Gérard Dupré, au tunnel de Bussang, le lundi de pentecôte, avec Raphaël Parmentier, et enfin dans la Vallée des Roches, le 31 mai dernier, avec les explications de Christian Wagner.

La traditionnelle Bourse aux livres anciens et d'occasion s'est tenue à l'Espace du Volontaire, les 13 et 14 octobre. Elle a connue comme les autres années le même engouement de la part des amateurs en tous genres et la 23^{ème} édition est d'ores et déjà programmée pour les 11 et 12 octobre prochains.

Chaque membre de l'association reçoit régulièrement un petit bulletin de liaison qui informe chacun sur les activités en cours, publie de petits articles historiques, et rend compte de la parution des nouveaux livres régionaux. Ce périodique, intitulé *Romarici Mons*, mis en page par M. Michel Claudel, est accueilli avec plaisir et intérêt.

Après que Nadine Berguer, trésorière, ait donné les **comptes de la société** qui ont été approuvés à l'unanimité, l'assemblée a procédé au renouvellement du comité, le tiers sortant a été réélu et trois nouveaux membres sont entrés : MM. Claudel, Wagner et Garnier.

Le président a ensuite évoqué les **projets pour 2008-2009**. Ils sont nombreux comme on peut en juger : participation au colloque sur la Grande Guerre en septembre à Epinal, sur la vallée de Cleurie au Tholy au cours du même mois, aux Journées d'études vosgiennes de Neufchâteau fin octobre. Organisation d'un voyage à Paris le 17 septembre, d'une exposition sur l'histoire de l'enseignement à Remiremont avec une conférence sur l'abbé Janny en décembre à l'occasion du 200^{ème} anniversaire de la création des Palmes académiques, sans compter la Bourse aux Livres anciens et l'exposition sur le textile déjà évoquées.

Du pain sur la planche pour tous les membres de l'association qui attendent toujours du renfort et qui invitent toutes les personnes que l'histoire locale intéresse à venir les rejoindre (cotisation annuelle 10 euros, siège social à la Bibliothèque municipale de Remiremont, place de l'abbaye).

Après avoir entendu le mot de la fin et les encouragements des élus présents MM. Baumgartner et Vannson, les membres se sont retrouvés autour du **verre de l'amitié suivi d'un pique-nique nocturne au Saint-Mont** : « Que du bonheur » a pu dire une personne originaire de Remiremont venue spécialement de Paris pour la circonstance. Car en effet, le beau temps étant au rendez-vous, le spectacle du coucher du soleil en ce haut lieu de notre histoire locale fut, en ce jour du solstice d'été, purement et simplement inoubliable.



BILAN 2007			
Recettes		Dépenses	
		Achats	
		Impression (panneaux et affiches expo Ventron, programmes TEV)	4 095,69
Vente publications	2 092,05	Matériel (vidéoprojecteur)	1 734,90
Cotisations + Don	1 949,00	Fournitures, papeterie	512,08
Bourse aux livres	10 125,88	Services Extérieurs	
Port sur envoi	8,00	Assurances + Location	671,96
Voyage Forêt Noire	4 264,00	Autres Services Extérieurs	
JEV Le Thillot	1 260,00	Frais Postaux + Télécom.	1 545,99
Virement interne	5 100,00	Documentation	353,00
Produits financiers	1 197,33	Déplacements Réception	1 380,06
		Bourse aux livres	7 374,07
		Voyage en Forêt Noire	5 238,14
		JEV Le Thillot	2 254,95
		Virement interne	5 100,00
		Cotisation (OMSLC)	15,50
Déficit	4 318,90	Frais financiers	38,82
Total	30 315,16	Total	30 315,16
Situation financière au 31 déc. 2007			
Solde 2006	43 254,70	Caisse	81,62
		Banque	4 315,06
		Livret Association	6 176,42
		Caisse d'Epargne	24,00
		Caisse d'Epargne Livret	18 455,90
		Caisse d'Epargne SICAV	9 882,80
		Solde 2007	38 935,80
		Déficit	4 318,90
	43 254,70		43 254,70

Explication du déficit :

La situation financière de la Société est saine, car le déficit indiqué dans le tableau ci-dessus est à comprendre en fonction de plusieurs facteurs dont deux participations financières extérieures qui n'apparaîtront que sur l'exercice 2008 :

- par l'achat important du vidéoprojecteur (très utile et très utilisé),
- par une subvention de la Commune du Thillot pour les Journées d'Etude Vosgienne, dont le versement (retardé par les élections municipales) est à venir,
- par la participation de l'Association TSF pour l'exposition de Ventron, arrivée cette année.

En hommage à Roger Perrin, qui nous a quittés récemment, nous présentons ici la troisième partie de l'article « Notre ancien patrimoine » qu'il avait publié dans le Bulletin Municipal 2003 de la Commune de Thiéfosse « L'Echo des Kédales » (numéro 17), reprise aimablement autorisée par ses enfants, Marie-Claude et Jean-Luc, avec l'assentiment de Monsieur Stanislas Humbert, Maire de Thiéfosse. Nous les en remercions vivement.

Après une très intéressante partie consacrée à l'histoire de plusieurs croix votives érigées au 18^{ème} siècle près de l'église et aux abords de chemins de montagne par une famille marquante de la communauté kédale : la famille Roussel (voir les Romarici Mons 45 et 46), il évoque les figures de deux prêtres qui ont par la suite laissé une forte empreinte dans la vie la vie de ce village.

**Un curé d'autrefois : Le 60^e Anniversaire de la disparition de
l'Abbé Emile Sébastien DRUAUX**

Roger Perrin



Le 29 décembre 1942 décédait à l'hospice de Cornimont, l'abbé Emile Sébastien DRUAUX, curé de Thiéfosse.

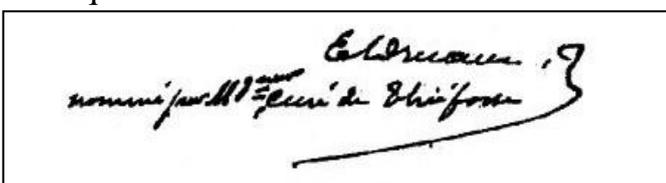
Né à Saint Prancher près de Mirecourt le 8 novembre 1866, issu d'une famille de cultivateurs, il sera ordonné prêtre à l'âge de 25 ans, le 23 mai 1891, et nommé aussitôt vicaire à St Amé le 1^{er} juillet de la même année. Dorénavant, il ne quittera plus la montagne vosgienne et la vallée de la Moselotte. Il restera cinq ans à ce poste laissant le souvenir d'un prêtre rigoureux avec lui-même, et d'une grande modestie. Son curé de l'époque, l'abbé LUCAS, dans ses « Vieux papiers d'une vieille paroisse » raconte qu'ayant cru bien faire, il avait placé à table, son jeune adjoint à proximité de l'évêque qui présidait. Mais l'abbé DRUAUX, oubliant un peu les convenances, s'était arrangé avant le repas pour retirer le carton qui lui donnait préséance et le rétrograder à une place qu'il estimait plus compatible avec son rang de modeste vicaire. Autre anecdote situant les scrupules de l'abbé DRUAUX : appelé après Vêpres, par une jeune fille venue le quérir pour assister une malade, il lui indiqua qu'elle devait le précéder à distance pour éviter tout scandale possible s'il marchait côte à côte avec elle.

Emile DRUAUX est bientôt désigné comme titulaire de la cure du Haut du Tôt et arrive dans sa nouvelle paroisse le 25 mai 1896. Il va avoir trente ans et aura à cœur très rapidement d'extirper chez certains de ses paroissiens, les vieilles superstitions encore empreintes de traditions païennes de magie, voire de sorcellerie, réprouvées de tout temps par l'Eglise, notamment en ce qui concerne les traitements des animaux malades à l'étable. Il y réussit assez bien malgré les résistances de certains, plus enclins à faire appel aux guérisseurs qu'à la science médicale et vétérinaire.

Il sera aussi confronté à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat qui provoque une vive controverse entre le monde catholique et le gouvernement d'Emile COMBES et le 2 mars 1906, il remet au percepteur de Vagney les clés de l'Eglise, après avoir élevé une vive protestation contre l'inventaire prescrit des biens d'Eglise.

Le curé DRUAUX va quitter le Haut du Tôt le 28 juin 1906, pour Thiéfosse, où il passera les trente-six dernières années de son existence. Il va atteindre sa quarantième année.

A Thiéfosse, les opérations d'inventaire ont déjà été effectuées par son prédécesseur sur le départ, l'Abbé Charles TOCQUARD, en présence d'une foule de fidèles qui chantaient des cantiques mais le nouveau curé des Kédales va se trouver tout de même confronté en 1909 à la



querelle des manuels scolaires, et plusieurs familles refusent d'envoyer leurs enfants à l'école laïque. Il s'agit spécialement de l'Histoire de France de Calvet désapprouvée et contestée par l'Eglise. A cette époque, le curé de la

paroisse créera aussi une association de gymnastique que dirigeait alors Léon CLAUDEL père, en concurrence avec la Sté Récréative fondée par Monsieur JACQUEMIN quelques années plus tôt.

Mais ces différends vont s'apaiser dès 1910 et surtout avec la grande tourmente de la guerre 1914-18. Le 2 novembre 1919, fête de la Victoire, dans une église comble, au milieu de l'émotion générale et des familles endeuillées, le curé de Thiéfosse fera l'appel de ses quarante-deux paroissiens (dont trente-sept de la commune) disparus au combat et dont les noms seront inscrits sur une plaque au fond de la nef.

Le 10 avril 1931, il sera nommé chapelain de Saint-Dié, par Mgr Louis MARMOTTIN, évêque du diocèse. Chaque année, au presbytère, après la Fête Dieu, une petite réception réunit les membres de la municipalité qui ont porté le dais, le conseil de la fabrique paroissiale, les enfants de chœur et la chorale qui ont rehaussé la cérémonie.

Il remplissait avec une extrême minutie ses fonctions sacerdotales : longues heures passées au confessionnal le samedi et le dimanche dès six heures du matin. Communions matinales à 6 h 30 et 7 heures. Après le premier office à 7 h 30 et une courte pause, une heure de catéchisme et la messe dominicale de 10 heures suivent aussitôt. Dès 13 heures, reprise des catéchismes suivis des vêpres, avec parfois le soir, récitation des complies en fonction du calendrier liturgique. Faut-il rappeler la grande indulgence que le curé DRUAUX manifestait avec beaucoup de constance « aux galopins » de ses catéchismes, qu'il passait sur toutes leurs peccadilles, et qu'il leur donnait accès aux arbres fruitiers de son jardin afin d'éviter de malencontreux chapardages dans le voisinage ?

L'abbé DRUAUX n'était pas un orateur au sens où on l'entend habituellement, mais ses sermons étaient des causeries simples, inspirées de la bible et de l'évangile, causeries qui le rendaient très proche de ses paroissiens.

Romarici Mons n° 47 – juillet 2008



Ses visites pastorales étaient fréquentes, et, en été, après les offices dominicaux, on le voyait souvent dans les cités ouvrières, s'asseoir en toute simplicité et converser avec ses ouailles, s'entretenant de leurs problèmes, sans parler de ses visites fréquentes aux personnes malades. Coiffé de la barrette, et avec l'âge, revêtu, sur sa soutane, d'une longue pèlerine noire, sa silhouette était familière à tous et accueillie avec chaleur même par les plus sceptiques.

Au temps de l'abbé DRUAUX :

Le curé de Thiéfosse sort de l'église de Saulxures, ayant participé à un congrès eucharistique diocésain.

A gauche, le chanoine MONNET Curé du chef-lieu.

A droite, les personnages costumés donnaient à cette manifestation un caractère de fête populaire qui rassemblait une foule considérable.



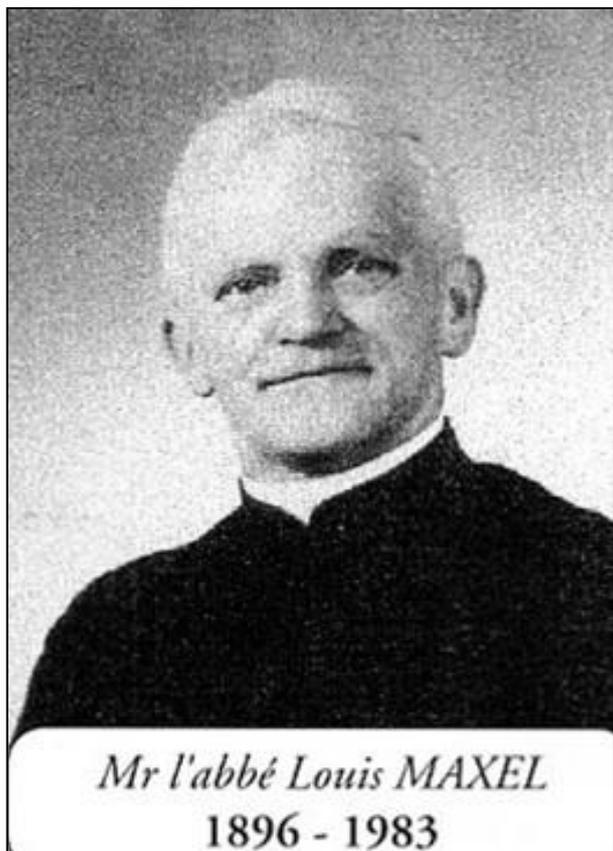
Il disait journalièrement son bréviaire suivant la règle imposée aux clercs, règle qui ne sera simplifiée qu'en 1971. Cette longue oraison, il aimait la méditer à la belle saison dans le silence de son jardin clôturé, aménagé en terrasses par son lointain prédécesseur l'abbé VALENTIN, et soigneusement fleuri par Mlle Marie DRUAUX, sa sœur et gouvernante. Il ne fut dispensé du bréviaire par ses supérieurs qu'en raison de la gravité de son état en 1942 quelques semaines avant son décès.

La sobriété du curé de Thiéfosse était connue de tous, mais il aimait bien recevoir à sa table ses confrères du doyenné de Vagney qui avaient la plus grande considération vénération pour lui, tant était grande sa réputation d'ascétisme et de droiture dans la vallée. Ils avaient nom : VARENNES, MONNET, BIHR, MAXEL, etc. et appréciaient tous ces amicales réunions tournantes. A ces occasions, plusieurs familles paysannes approvisionnaient d'ailleurs la cure bénévolement en produits fermiers : volailles, œufs.

Quelques esprits austères susurraient bien, ici et là, que l'attrait de ces « charrettes » devait beaucoup au savoir-faire de Mademoiselle DRUAUX, à la moelleuse saveur de ses pâtisseries, et à l'arôme délicat de quelques vénérables bouteilles choisies avec discernement dans la cave réputée de Monsieur le Curé. Péchés véniels, voyez-vous, et qui seront absous.

En 1934, il a la grande satisfaction de voir un ancien élève de son catéchisme, accéder tardivement à la prêtrise. C'est l'abbé Louis MAXEL, né au Mourot Julienrupt en 1896, mais véritable enfant adoptif du pays kédale où réside sa famille. Il accède à la cure du Haut du Tô en 1936. Ce paysan robuste, bourru, grand patriote et érudit s'y illustre brillamment en 1944, au moment des combats de la Libération, en abritant les maquisards, réparant les lignes électriques sous les bombardements, franchissant les lignes pour renseigner les alliés, précédant et guidant les commandos libérateurs, évacuant et soignant les blessés sous le feu ennemi, non sans avoir « engueulé » les soldats qui s'étaient couchés dans la sacristie sur ses ornements sacerdotaux,

après avoir « bouffé » ses confitures. Impressionné par le comportement du curé du Haut-du-Tôt au cours des combats, le colonel LECOQ lui décerna une élogieuse citation à l'ordre du régiment.



22 mai 1941, le village de Thiéfosse est en liesse. Il célèbre les noces d'or sacerdotales de son curé, et accueille le nouvel évêque du diocèse Mgr Emile BLANCHET qui a tenu à s'associer à l'allégresse générale. Le parcours de l'évêque arrivé en voiture est balisé d'arcs de triomphe et d'oriflammes. Les cloches sonnent en volée. Il est accueilli à l'entrée du sanctuaire par Monsieur Eugène GRANDÉMANGE, maire de l'époque, entouré de son conseil municipal. Va se dérouler alors une grandiose cérémonie dont l'Eglise avait autrefois le secret. En présence des prêtres de la région, le curé Emile DRUAUX ne dissimule pas son émotion en montant à l'autel, assisté par son confrère et ami, le chanoine MONNET lui-même jubilaire en 1941, et par l'abbé MAXEL.

Le chef du diocèse, mitré, crosse en main, est assisté au trône par le vicaire général PERRIN et le chanoine Charles VARENNE, curé doyen de Vagney. Le prélat, dans son homélie prononcée du

haut de la chaire, prend pour thème la parabole du Bon Pasteur, dont le nouveau jubilaire est le vivant exemple. Inoubliable journée pour le curé de Thiéfosse et pour ses paroissiens.

Les mois qui suivront verront le déclin rapide de la santé de l'abbé DRUAUX, qui va être dans l'obligation, contre son gré, de se retirer à l'hôpital hospice de Cornimont où il s'éteindra le 29 décembre 1942 à l'âge de 76 ans. Le 31 décembre, une foule immense et toutes les autorités locales et régionales l'accompagnent au cimetière de Thiéfosse où il est inhumé. Une plaque commémorative souscrite par ses paroissiens est apposée dans le chœur de l'église paroissiale en souvenir de l'abbé Emile Sébastien DRUAUX.

Roger PERRIN
Décembre 2002

(x) chatolier : ancien nom des membres des membres du conseil de fabrique chargés, avec le clergé, de gérer les biens de la paroisse.

Sources et bibliographie

- Archives départementales, municipales et paroissiales de Thiéfosse et Vagney.
- Documents obligeamment prêtés par M. Bernard CUNIN, Magistrat à Nancy et historien du Haut du Tôt et de la vallée de Cleurie.

LES ASSEMBLEES GENERALES D'HABITANTS SOUS L'ANCIEN REGIME

(Première partie)

par **Abel MATHIEU**

La conférence donnée aux membres de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région, le mardi 6 mai 2008, par Monsieur Jean-Paul ROTHOT, professeur retraité de l'Université de Nancy II, sur l'histoire et l'organisation des conseils municipaux de l'Ancien Régime à nos jours, nous donne l'occasion de revenir sur les assemblées générales d'habitants qui ont tenu une place importante dans l'organisation administrative de la province avant la Révolution.

Dès l'origine même de la communauté dont ils faisaient partie, les habitants se sont réunis en *assemblées* au son de la cloche en plein air ou sur un champ non cultivé, d'où le nom d'un certain nombre de localités comme Longchamp, Ramonchamp, etc.

Ces premières assemblées préfiguraient les assemblées générales d'habitants qui se tinrent ensuite annuellement aux chefs-lieux des bans, et que l'on désignait sous le nom de *plaids*.

Les plaids, nous dit François de Neufchâteau, « *étaient une assemblée annuelle des sujets de chaque seigneurie où les officiers faisaient le dénombrement des vassaux de leur maître, renouvelaient les déclarations des redevances et à cette occasion, plutôt par zèle que par bonne police, se prononçaient à la hâte sur toutes amendes de police encourues dans l'année* »¹.

Le but de ces assemblées annuelles était donc la proclamation des droits du seigneur, mais le second motif de la convocation des habitants en assemblées générales était la nomination du maire, *mayeur*, et des officiers municipaux chargés d'administrer la communauté : échevins, commis, gardes-forestiers, etc.

Pourvu que l'assemblée se fût passée légalement, avec l'assistance des officiers du seigneur (ici le Chapitre de Remiremont), les décisions prises étaient exécutoires immédiatement sans qu'il fût besoin d'homologation. Du moment en effet que le contrôle supérieur avait pu s'exercer, les habitants avaient la faculté entière de régler leurs affaires intérieures comme ils l'entendaient.

Les habitants des communautés se réunissaient ainsi au chef-lieu des bans. Dans les bans relevant de sa juridiction (Longchamp, Vagney, etc.), le Grand Prévôt du Chapitre avait seul le droit de fixer le jour et la tenue des plaids banaux. Les frais que cette assemblée occasionnait étaient supportés par les habitants.

A Remiremont, le plaid banal ou *plaid de Madame* avait lieu le premier jeudi qui suivait le 8 décembre, c'est-à-dire le jeudi après la fête de la Conception de Notre-Dame. Il se tenait dans une grande salle du palais abbatial et tous les habitants étaient tenus d'y assister sous peine d'une amende de huit deniers.

Le *Crieur de Vin*, sorte de valet de ville, devait, la veille du plaid, faire nettoyer les cheminées de la salle et celles des cuisines, s'assurer du chauffage de la salle car la dame Abbessse offrait, avant le plaid, un banquet auquel étaient invités les chanoinesses, les chanoines, les quatre grands officiers de l'église Saint-Pierre (Grand Prévôt, Grand Chancelier, Petit Chancelier et Grand Sonrier), le maire, les jurés et les gens de justice. L'Abbessse supportait également les autres frais du plaid à l'exception toutefois du bois nécessaire au chauffage de la salle qui incombait, depuis un temps immémorial, à la charge de la ville.

A Vagney, à défaut de salle commune, les assemblées se tenaient dans un cabaret. Dans une requête, les habitants du ban réclamèrent la construction d'un local et la nomination d'un secrétaire chargé de rédiger les comptes-rendus des travaux de l'assemblée.

¹ Rapport de François de Neufchâteau au sujet des gardes-champêtres.

Une fois les habitants rassemblés, le plaid était *banni*, c'est-à-dire ouvert en présence du seigneur ou de son représentant². Au ban de Longchamp, l'ouverture du plaid était faite par l'échevin qui prononçait la phrase suivante à haute et intelligible voie : « *Je bannis le plaid de par Dieu, de par Saint-Pierre (le Chapitre de Remiremont) et de par son Altesse (le duc de Lorraine), que personne n'ait à y parler sans permission, s'il n'y a affaire à peine d'amende* ».

A la Seigneurie de Pont-lès-Remiremont, qui regroupait les communautés de Pont (paroisse de Dommartin), d'Autrives (paroisse de Saint-Amé) et de Xennois (paroisse de Saint-Etienne), les plaids étaient ouverts par le doyen « *de par Dieu et de par ma dite Dame Secrète* », seigneur du lieu³. Ceux de la Seigneurie du Saint-Mont l'étaient « *de par Dieu et de par Monsieur le prieur dudit Saint-Mont avec défense à tous les sujets d'y parler si affaire n'y ont, à peine d'amende telle que de droit suivant les cas* »⁴. A Vagney, le ban était ouvert par l'échevin comme au ban de Longchamp.

Le plaid étant ouvert, les officiers de la Seigneurie remercient pour l'honneur qu'on leur a fait en les nommant, se démettent de leurs charges et se retirent pour désigner avec leurs cohabitants ceux d'entre eux les plus capables pour porter la charge de maire à partir d'une liste de neuf noms présentée par les habitants.

Les officiers nouvellement créés (maire, lieutenant de maire s'il y a lieu, *bangards* (gardes-pêche et gardes-chasse) prêtent ensuite serment. Le maire sortant rend compte de sa gestion et demande généralement un délai d'un an pour réparer les oublis involontaires qu'il a pu commettre. Ce délai lui est toujours accordé.

Ce sont ensuite, par le maire et les gens de justice, les comptes-rendus des causes poursuivies sur les *mésus*, délits champêtres et autres.

On fixait également le montant des amendes et on rappelait, s'il y avait lieu, les règlements de police. En 1781, par exemple, il fut ordonné à tous les sujets de la Seigneurie de Pont, pour se conformer à l'arrêt de la cour du 27 février 1761, de détruire les nids de chenilles, sous peine d'une amende de vingt francs payable sur le champ. Enfin se réglaient les diverses redevances seigneuriales : taille, corvées, mainmorte, etc.

Des questions diverses étaient aussi évoquées. Lors du plaid banal de l'année 1608 de la ville de Remiremont, l'abbesse Elisabeth Rhingraff de Salm prescrivit au maire de veiller à ce que tous les bourgeois et habitants de Remiremont et faubourg se maintiennent dans la religion catholique, apostolique et romaine, assistent tous les dimanches à la messe paroissiale et aux vêpres sous peine de punitions exemplaires et veille également à ce qu'aucun charretier n'entre dans la ville pour livrer des marchandises, les jours et dimanches de fête, pendant les offices. C'est au plaid tenu le 22 novembre 1721 que les habitants de la Seigneurie de Pont rachetèrent à la Secrète, pour la somme de dix francs, la corvée dite du *Vin du calice* qui consistait pour les habitants de la seigneurie à aller chercher à Steinbach, en Alsace, dix mesures de vin, moitié rouge, moitié blanc, que cette dame percevait comme redevance annuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le plaid était *débanni*, c'est-à-dire levé et terminé.

(A suivre)

² En l'absence de Yolande de Bassompierre, secrète, le plaid de l'année 1628 de la Seigneurie de Pont fut tenu par devant Antoinette de Faulquier, sa lieutenantante.

³ Abel Mathieu. *La Seigneurie de Pont-lès-Remiremont sous l'Ancien Régime. St-Amé. Dommartin. St-Etienne* (Editions du Sapin d'Or, Epinal, 1979).

⁴ Nous consacrerons un prochain article à cette petite Seigneurie du Saint-Mont qui n'a fait l'objet, à notre connaissance, d'aucune étude approfondie à ce jour.

Les sarcophages de la crypte

L'aménagement des salles consacrées au peintre Jean Montémont au musée Charles de Bruyères a obligé notre collègue Charles Kraemer, archéologue, à transférer dans un autre local les objets trouvés au Saint-Mont ou au cours de fouilles de sauvetage à Remiremont. Un sarcophage découvert au Saint-Mont vient d'être replacé dans la chapelle Saint-Antoine de l'église abbatiale ce qui porte à six le nombre des sarcophages qui se trouvent actuellement dans les chapelles souterraines de cet édifice. Deux ont été trouvés en 1752 lors de la démolition de l'ancienne chapelle abbatiale et ont été décrits en leur temps comme étant l'un, le cercueil de pierre d'Agnès de Salm, abbesse de Remiremont morte en 1279 et l'autre, celui d'Engibald, fondateur d'Hérival, mort vers 1100. Un troisième sarcophage a été retrouvé vide, en mars 1984, dans l'ancien cimetière des chanoinesses lors de l'aménagement du jardin et des garages de l'ancienne propriété Leleu et Antusewicz, place Mesdames. Il avait encore son couvercle que la pelleteuse brisa malencontreusement en deux morceaux. Un quatrième vient du Saint-Mont, comme nous venons de le dire. Les deux derniers, dont un de petite taille que l'on a souvent attribué à une abbesse morte en bas âge et qui a été replacé dans la chapelle Saint-Georges non accessible en visite libre, sont d'une provenance indéterminée. Un bon sujet d'étude pour les amateurs...

Pierre HEILI

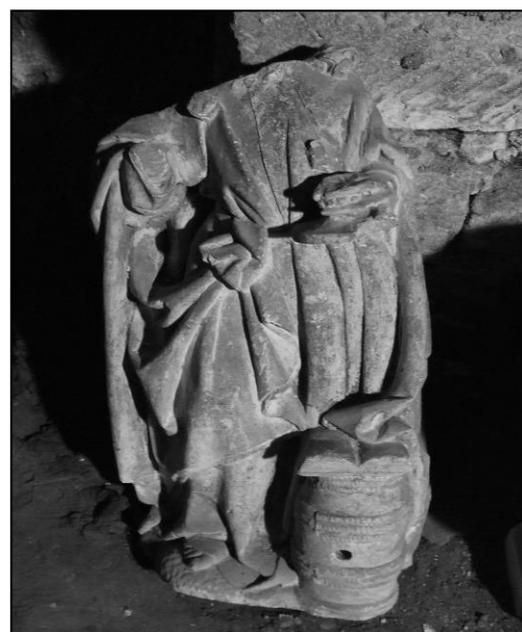


A propos du mobilier conservé dans les chapelles souterraines de l'église

Depuis longtemps nous avons attiré l'attention sur la valeur artistique de deux statues mutilées pendant la révolution et reléguées à l'époque dans les chapelles souterraines de l'abbatiale : une Trinité du 15^{ème} siècle dont il ne reste plus que le Père Eternel figuré par un vieillard à longue barbe, assis, et qui devait tenir devant lui le Christ en croix ; et un saint Benoît, de la même époque, avec la coule, un livre ouvert à ses pieds, les traces d'un vase brisé et un tonnelet qui sont des attributs traditionnels du père des moines.

Georges Durand, l'historien de notre église, avait déjà vu ces statues dans les cryptes en 1920. Avant la dernière campagne de restauration de l'édifice, elles avaient été replacées dans la chapelle Saint-Antoine. J'avais signalé ces statues en 2003 dans le guide de l'abbatiale Saint Pierre de Remiremont, rédigé en collaboration avec Mlle Mireille Bouvet sous l'égide de l'Inventaire général. Aujourd'hui, pour une raison inconnue, elles ont été remisées dans une cave fermée, adjacente à la chapelle Saint Nicolas, sous la sacristie où elles ne peuvent jamais être vues, même au cours des visites guidées. Je pense qu'elles mériteraient un meilleur sort.

Pierre HEILI



ACTUALITÉS de l' **A**telier **G**énéalogique des **H**autes **V**osges

Notre association est à la disposition des amateurs de généalogie et histoire locales, même en juillet-août. Ecrire au siège : **AGHV, 7 grande rue, 88160 LE MENIL** (avec timbres).

Des activités plus importantes reprendront dès septembre 2008 :

- 6 septembre, LE THILLOT, « **Forum des associations** » salle Schoenacker, 51 rue de la Gare (14-17 h.)
 - Dès le 18 septembre, LE THILLOT, **permanences annuelles**, 14-16h., 3^{ème} jeudi du mois, « Espace Marcel Parmentier », 9 Avenue de Verdun (salle 25 du 2^{ème} étage)
 - 18 octobre, REMIREMONT, participation sous les Arcades de la Grande Rue (près du Volontaire) à la « **Journée du refus de la misère** »
 - 16 mai 2009, **colloque annuel** dans une commune à définir (Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Château-Lambert ou Le Haut du Them).

Pour tous compléments (ainsi que sur les familles que nous étudions (MOUGEL-BEY de La Bresse, Albert LITTOLFF, patronyme DUVERNEY, Emile PELTIER du Ménil, les frères BLOCH du Thillot, Camille de SAINT MAURICE, etc...)) contactez-nous à notre adresse.

Michel GRASSELER

Président de l'AGHV et membre de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

PARUTION

Les prochains rendez-vous de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

Samedi 19 et dimanche 20 juillet

(animations multiples toutes les journées et soirées)

participation de notre Société d'Histoire au

150^{ème} anniversaire de l'Entrevue de Plombières entre Napoléon III et Cavour

Tous les jeudis du mois d'août à 11 heures :

Visite de l'église abbatiale

sous la conduite de M. Hubert Vogelweith, membre de notre association.

4 au 6 septembre :

Colloque « La Grande Guerre dans les Vosges »

Centre des Congrès à EPINAL

Mercredi 17 septembre :

Excursion à Paris, avec visite de l'Assemblée Nationale

Samedi 21 et dimanche 22 septembre

Colloque sur la vallée de Cleurie

Le Tholy

Samedi 11 et dimanche 12 octobre :

Bourse aux Livres anciens et d'occasion

A l'Espace du Volontaire

24 au 26 octobre :

Journées d'Etudes Vosgiennes

à Neufchâteau

Décembre :

Exposition sur l'histoire des Palmes Académiques et de l'enseignement à Remiremont

Au Musée Charles de Bruyères

Cette livraison de notre bulletin de liaison, **Romarici Mons**, a été composée et mise en page par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour le prochain numéro :

4 rue des Prêtres - 88200 REMIREMONT ou claudel.mi@orange.fr

Impression : B.T.C.R., rue des Poncés - 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont